

**ATTESTATION DE DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RÉFÉRENTE
A LA TÉLÉASSISTANCE
SAD**

Le référent du contrat :

La personne souscrivant un contrat de téléassistance désigne une personne : un membre de sa famille/ un(e) ami(e)/ un(e) voisin(e) comme « **personne référente** » en cas de difficultés personnelles, ou bien mentionne à cet endroit les coordonnées du responsable légal : curateur/tuteur (dans ce cas merci de nous communiquer une copie du jugement). Sachez qu'en situation d'impayés, la personne référente peut être tenue responsable.

Fait le :

À :

Signature du bénéficiaire ou de son représentant :

X

Votre signature ci-dessus